

# COMMUNAUTÉ DE COMMUNES DU PIÉMONT OLORONNAIS

## REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS

SÉANCE DU 17 DÉCEMBRE 2015

Présents : MM. BERNOS, MORA, LEES, Mme COIG, CASABONNE, BARRERE-MAZOUAT, Mme ARTIGAU, Mme SAGE, TEULADE, IDOIBE, LABORDE, KELLER, SOUMET, AURISSET, Mme BESSONNEAU, LACRAMPE, Mme DEL PIANTA, Mme MICHAUT, ADAM, Mme BONNET, DALL'ACQUA, Mme POTIN, Mme ETCHENIQUE, LABARTHE, Mme SARTOLOU, UTHURRY, GAILLAT, Mme GIRAUDON, BAREILLE, Mme MIQUEU, Mme MIRANDE

Pouvoirs :

Anne VOELTZEL	à	André BERNOS
Marianne PAPAREMBORDE	à	Laurent KELLER
Cédric LAPRUN	à	Aimé SOUMET
Sandrine HIRSCHINGER	à	Bernard AURISSET
Marc OXIBAR	à	Michel ADAM
Hervé LUCBEREILH	à	Daniel LACRAMPE
Dominique FOIX	à	Denise MICHAUT
Gérard ROSENTHAL	à	Maylis DEL PIANTA
Marylise GASTON	à	Bernard UTHURRY
Jean-Pierre TERUEL	à	Martine MIRANDE

Suppléants : Daniel MEDOU-MARERE suppléant de Christophe GUERY

Excusés : Pierre CASAUX-BIC, France JAUBERT-BATAILLE, Gérard LEPRETRE, Fabienne MENE-SAFRANE, Rosine CARDON, Pierre SERENA, Didier CASTERES

REQU

le 24 DEC. 2015

RAPPORT N° 151217-34-URB-

SOUS-PREFECTURE  
OLORON S<sup>T</sup> MARIE

### PLANIFICATION : ADHESION TRANSITOIRE A L'APGL – COMMANDE DE PRESTATIONS

Mme BESSONNEAU indique que par une mutualisation de leurs besoins et de leurs moyens, les collectivités des Pyrénées-Atlantiques se sont dotées de services d'expertise, d'appui et de conseil locaux, qu'elles utilisent en temps partagé.

Ont ainsi été mis en place le Service Administratif Intercommunal, chargé d'aider les autorités territoriales et leurs collaborateurs dans la gestion des problèmes administratifs locaux, le Service Technique Intercommunal, intervenant de la même manière dans le domaine du bâtiment, le Service Informatique Intercommunal permettant aux collectivités de s'informatiser et d'utiliser des logiciels professionnels dans des conditions de bonne sécurité technique et économique, le Service d'Urbanisme Intercommunal répondant aux attentes des collectivités en la matière et le Service Voirie et Réseaux Intercommunal qui fournit aux collectivités adhérentes une assistance en matière de voirie et de réseaux, plus particulièrement d'eau et d'assainissement collectif.

Ces services sont gérés par l'Agence Publique de Gestion Locale, qui est un syndicat mixte

regroupant les communes et les établissements publics adhérant aux divers services.

Pour tous les services, la formule d'adhésion est souple : la collectivité adhère à l'Agence par simple décision de son organe délibérant, cette délibération valant acceptation des statuts de l'Agence et du ou des règlements d'intervention des services pour lesquels l'adhésion est décidée. Symétriquement, la collectivité peut se retirer de tel ou tel service ou de l'Agence, à sa seule initiative et par simple délibération, la décision prenant effet au 1er janvier de l'année suivante.

Or, il se trouve que CCPO doit répondre aux besoins exprimés par ses communes-membres, et notamment de faciliter l'expression et la réalisation de leurs projets d'aménagement urbain.

Cette obligation de résultat et de continuité de service vaut notamment pour les communes de Moumour, Lédeux, Lasseube.

Les prestations de l'APGL seront de nature cartographiques et réglementaires (modification simplifiée des PLU de Lédeux et Lasseube) pour un coût estimatif de 4 000 € qui sera inscrit au Budget Primitif 2016.

Où cet exposé,

#### **Le Conseil Communautaire, à l'unanimité**

- **DECIDE D'ADHERER** à l'Agence Publique de Gestion Locale pour le service d'urbanisme intercommunal
- **ADOpte** en conséquence les statuts de l'Agence et le règlement d'intervention du service en cause
- **DECIDE D'UTILISER** le Service d'Urbanisme Intercommunal de l'Agence Publique de Gestion Locale afin de disposer des compétences techniques et juridiques notamment à la modification des PLU, et autres prestations
- **AUTORISE** Monsieur le Président à signer les conventions avec l'APGL
- **DECIDE DE PREVOIR** les crédits (8 000 € dont 4 000 € d'adhésion) au Budget Primitif 2016

Ainsi délibéré à OLORON STE MARIE, ledit jour 17 Décembre 2015

REÇU

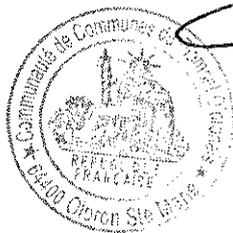
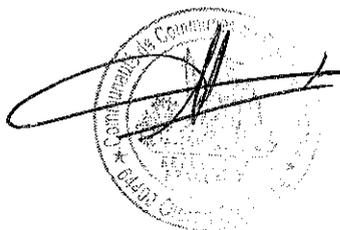
le 24 DEC. 2015

Suivent les signatures

SOUS-PRÉFECTURE  
OLORON STE MARIE

Affiché le 24.12.2015

Le Président



Daniel LACRAMPE